

**Assemblée générale**

Distr. générale
14 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 122 de la liste préliminaire*

Planification des programmes**Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011****Deuxième volet : plan-programme biennal****Programme 7****Affaires économiques et sociales****Table des matières**

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination.	3
Sous-programme 2. Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme	5
Sous-programme 3. Politiques sociales et développement social	7
Sous-programme 4. Développement durable	8
Sous-programme 5. Statistique.	10
Sous-programme 6. Population	12
Sous-programme 7. Développement dans le monde : tendances, problèmes et politiques . . .	13
Sous-programme 8. Administration publique et gestion du développement	15
Sous-programme 9. Gestion durable des forêts.	16
Sous-programme 10. Financement du développement	18
Textes portant autorisation	19

* A/63/50.



Orientation générale

7.1 Le programme a pour objectif général de promouvoir la coopération internationale aux fins de la croissance économique soutenue, de la lutte contre la pauvreté et la faim, et du développement durable pour tous. S'il vise avant tout à favoriser le développement, le programme entend également contribuer au renforcement des effets de synergie entre les trois composantes fondamentales de l'action de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme. Il relève du Département des affaires économiques et sociales.

7.2 Le programme a placé le développement au cœur des débats de la communauté internationale et aidé les États Membres à mettre au point dans ce domaine une orientation commune axée sur les objectifs de développement adoptés au niveau international, tels qu'ils ont été définis dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, en particulier le Sommet du Millénaire et le Sommet mondial de 2005. L'ensemble de ces objectifs forme le programme de l'ONU en matière de développement.

7.3 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, le programme continuera de mobiliser et d'apporter un appui concret à la réalisation de ces objectifs. Il sera centré sur les quatre grands domaines d'activité suivants : a) travaux de recherche et d'analyse sur les questions de développement et contribution au système statistique mondial; b) appui aux mécanismes intergouvernementaux de l'ONU pour la fixation de normes et de règles; c) aide au renforcement des capacités en vue de favoriser la mise en œuvre par les pays des textes issus des conférences mondiales; d) promotion de la collaboration et des partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé.

7.4 Pour mener à bien ces activités, il faut renforcer les capacités d'analyse et de suivi, en particulier pour cerner et régler les problèmes intersectoriels et pour soutenir les stratégies nationales de développement ainsi que les mécanismes intergouvernementaux de responsabilisation et de suivi. En outre, l'intégration stratégique est indispensable pour favoriser la cohérence dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international. Cela suppose de renforcer les liens horizontaux entre les sous-programmes du programme 7 de façon à aider les États Membres, avec plus d'efficacité et de souplesse, à exécuter le programme en matière de développement, en coopération avec les services du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le programme lui apportant un soutien stratégique et veillant à renforcer ses relations avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, les autres comités exécutifs et divers autres partenaires.

7.5 Le programme continuera de mettre l'accent sur la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans les politiques et programmes, et de prodiguer des conseils et un appui en la matière à l'ensemble de l'Organisation, aux États Membres et à d'autres partenaires. Des consultations au niveau des modules thématiques ont eu lieu entre les services concernés du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Ces consultations devraient conduire les programmes à mieux se concerter et à collaborer davantage dans les principaux domaines communs d'intervention économique et sociale du Secrétariat de l'ONU.

Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

Objectif de l'Organisation : Renforcer le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière d'appui aux efforts déployés pour promouvoir une plus grande cohérence et une meilleure intégration dans la mise en œuvre du programme de l'ONU en matière de développement, qui regroupe les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière d'élaboration, de coordination et d'harmonisation des politiques, de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international et dans le renforcement de l'articulation entre les politiques et les activités opérationnelles de développement, grâce notamment à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement	a) i) Accroissement du nombre de conclusions concertées et de déclarations présidentielles témoignant d'un consensus sur les principales questions de développement ii) Accroissement du nombre de plans de développement nationaux exprimant une communauté de vues iii) Augmentation du nombre d'États Membres participant à l'Examen ministériel annuel iv) Augmentation du nombre d'intéressés participant au Forum pour la coopération en matière de développement
b) Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans l'encadrement de ses organes subsidiaires et la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies	b) i) Multiplication des questions identiques dans les ordres du jour et programmes de travail des commissions techniques chargées de donner suite aux travaux du Conseil économique et social ou de les compléter ii) Nombre de mesures prises par les organes subsidiaires du Conseil économique et social pour donner suite aux initiatives de coordination des politiques et aux documents d'orientation du Conseil iii) Accroissement de la participation des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux débats de cet organe
c) Renforcement du rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit, notamment relations plus étroites avec le Conseil de sécurité, ainsi que le Conseil économique et social l'a prescrit	c) Augmentation du nombre de recommandations et de décisions du Conseil économique et social sur les perspectives de développement à long terme des pays sortant d'un conflit, ainsi que du nombre d'avis adressés à la Commission de consolidation de la paix

Stratégie

7.6 Le sous-programme relève du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. La stratégie d'exécution consistera à :

a) Renforcer le rôle du Conseil économique et social en s'appuyant sur ses réunions ministérielles annuelles d'examen de fond, qui permettent de faire le point de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et sur des exposés volontaires présentés par certains pays au sujet de leur expérience concernant la réalisation de ces objectifs;

b) Favoriser la cohérence et l'efficacité générales des activités de développement menées par les différents acteurs du domaine et resserrer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'ONU grâce au Forum pour la coopération en matière de développement;

c) Promouvoir la concertation sur les questions économiques et sociales interdépendantes en organisant des réunions spéciales avec les institutions financières et commerciales internationales sur l'exécution et le suivi coordonnés et intégrés du programme de l'ONU en matière de développement;

d) Soutenir le Comité chargé des organisations non gouvernementales pour faciliter la participation de la société civile aux travaux du Conseil économique et social sur le suivi intégré des objectifs de développement adoptés au niveau international dans le cadre des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et aider les organisations non gouvernementales à acquérir les capacités requises pour prendre part aux travaux et activités de l'ONU;

e) Promouvoir une stratégie globale et intégrée de suivi et de mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans le cadre des travaux des commissions techniques du Conseil économique et social, notamment par un traitement plus cohérent et intégré des questions sociales, économiques, financières, environnementales et de développement;

f) Assister le Conseil économique et social, en coopération avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, dans les travaux qu'il mène sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, comme l'ont prescrit le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, et l'aider à mettre au point une stratégie de développement dans les situations d'après conflit, en s'appuyant sur les conseils de la Commission de consolidation de la paix et les enseignements tirés de la participation à ses travaux.

Sous-programme 2

Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme

Objectif de l'Organisation : Accélérer l'avènement de l'égalité des sexes et renforcer la promotion de la femme, notamment sa capacité de jouir pleinement de ses droits fondamentaux

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Progrès en matière d'égalité des sexes et de lutte contre la discrimination sexiste grâce à un effort de promotion de l'application intégrale et effective du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, du Document final du Sommet mondial de 2005 et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	a) i) Multiplication des mesures et des initiatives prises aux niveaux national et régional pour appliquer le Programme d'action de Beijing, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Document final du Sommet mondial de 2005 ii) Augmentation du nombre de représentants d'organisations non gouvernementales qui participent aux travaux de la Commission de la condition de la femme
b) Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de s'acquitter de son mandat, notamment de promouvoir l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale	b) i) Augmentation du nombre d'États Membres rendant compte à la Commission de la condition de la femme des mesures qu'ils ont prises pour institutionnaliser l'égalité des sexes sur le plan national ii) Accroissement de la proportion de résolutions et de décisions des commissions techniques du Conseil économique et social faisant une place aux questions d'égalité des sexes
c) Renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies de tenir systématiquement compte des questions d'égalité des sexes et de prendre des mesures ciblées pour accorder aux femmes toute la place voulue dans leurs politiques et programmes	c) i) Multiplication des mesures prises par les organismes des Nations Unies, à titre individuel ou collectif, pour faire une place aux questions d'égalité des sexes dans leurs politiques, programmes et projets ii) Amélioration de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes grâce à l'application effective par les organismes des Nations Unies d'une politique de parité en matière de ressources humaines
d) Meilleure connaissance des mesures d'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et renforcement du soutien politique dont elles bénéficient	d) Augmentation du nombre de politiques et de plans d'action adoptés par les divers organismes des Nations Unies concernant l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

Stratégie

7.7 Le sous-programme relève du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et de la Division de la promotion de la femme. La stratégie d'exécution consistera à :

a) Inciter les États Membres et les organes intergouvernementaux à soutenir activement l'exécution intégrale et effective des décisions relatives à l'égalité des sexes et la prise en compte systématique des questions connexes, en particulier celles qui figurent dans le Document final du Sommet mondial de 2005, la Déclaration du Millénaire, les textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et d'autres résolutions et décisions, notamment les conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi que dans les obligations souscrites au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

b) Éclairer les questions nouvelles concernant l'égalité des sexes et la promotion de la femme en menant des études et des analyses et en proposant des mesures fondées sur des observations factuelles, en surveillant l'application des recommandations et des textes émanant des organes intergouvernementaux et en élargissant la diffusion;

c) Optimiser le fonctionnement des organes intergouvernementaux, notamment la Commission de la condition de la femme, en effectuant des recherches et des analyses pertinentes, en présentant des propositions novatrices de renforcement des méthodes de travail et en facilitant la participation de la société civile aux mécanismes intergouvernementaux;

d) Fournir sur demande des conseils techniques aux niveaux régional et national, en vue de renforcer les capacités d'application du Programme d'action de Beijing ainsi que de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Protocole facultatif s'y rapportant;

e) Promouvoir l'application de la stratégie consistant à prendre systématiquement en compte l'égalité des sexes dans l'ensemble des politiques et programmes et des mécanismes intergouvernementaux, faciliter la collaboration entre les institutions et suivre l'élaboration des politiques, des méthodes et des outils;

f) Favoriser l'amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies, notamment en encourageant la parité des sexes et l'instauration de conditions de travail non sexistes et en suivant l'état de la réalisation de ces objectifs.

Sous-programme 3

Politiques sociales et développement social

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale, lancer une campagne de sensibilisation à l'importance du développement social et accroître les capacités nationales, en prêtant une attention particulière à la lutte contre la pauvreté, à la création d'emplois et à l'insertion sociale, surtout dans le cas des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles, des jeunes et des peuples autochtones

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Contribution aux débats et accords internationaux sur les grandes questions de développement social inscrites à l'ordre du jour des organes intergouvernementaux des Nations Unies	a) i) Pourcentage de projets de recommandation repris dans la formulation des résolutions, décisions et conclusions concertées ii) Accroissement du nombre de programmes émanant des organismes des Nations Unies consacrés au développement social
b) Renforcement de la capacité des États Membres et de la société civile d'élaborer et d'appliquer des politiques et des programmes sociaux	b) i) Augmentation des effectifs nationaux formés à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local ii) Augmentation du nombre de mesures sociales prises par les pays pour favoriser la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, la protection sociale, les dépenses sociales et l'insertion
c) Amélioration de la connaissance et de l'appréciation des questions de développement social par les gouvernements, la société civile et le secteur privé	c) i) Amélioration de l'accès aux données de recherche et d'analyse de l'ONU, notamment du point de vue de la rapidité ii) Multiplication des réunions multipartites sur les questions liées au développement social

Stratégie

7.8 Le sous-programme relève de la Division des politiques sociales et du développement social. La stratégie d'exécution consistera à :

a) Faire mieux connaître les engagements souscrits lors des conférences et réunions au sommet pertinentes organisées sous l'égide de l'ONU, notamment le Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les décisions et recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones et les principaux plans d'action internationaux, en particulier le Plan d'action international sur le vieillissement, ainsi que d'autres programmes d'action, visant notamment les personnes handicapées et les jeunes, et les décisions figurant dans les résolutions de l'Assemblée générale, comme celles relatives au dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, et en

appuyer le suivi et l'application intégrés, dans le cadre général défini par la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, en veillant à mieux prendre en compte les problèmes et les objectifs socioéconomiques lors de la prise de décisions;

b) Consolider les activités de recherche et d'analyse, améliorer, rationaliser et simplifier les méthodes de travail en vigueur et faciliter la participation de la société civile aux mécanismes intergouvernementaux en vue, notamment, d'optimiser le fonctionnement des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, y compris les travaux de la Commission du développement social et de l'Instance permanente sur les questions autochtones;

c) S'employer à mieux faire connaître les nouveaux enjeux du développement social et à mobiliser les énergies en leur faveur en produisant des études, des analyses et des rapports sur les moyens d'y répondre, en collaboration et en concertation étroites avec d'autres organismes des Nations Unies, de manière à recommander aux États Membres des mesures concrètes;

d) Prodiguer des conseils techniques aux niveaux régional et national dans le cadre d'activités de formation et de renforcement des capacités;

e) Sensibiliser et rallier la société civile à l'action de l'ONU en faveur du développement social.

Sous-programme 4 **Développement durable**

Objectif de l'Organisation : Hâter la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements pris en la matière, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, dont le Sommet mondial pour le développement durable

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Débat et consensus véritables sur les principaux problèmes de développement durable et les volets prioritaires du programme de travail pluriannuel de façon à progresser dans la réalisation des objectifs fixés dans les domaines des transports, des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'exploitation minière et du programme-cadre décennal sur les modes de consommation et de production durables	a) Relèvement du degré de satisfaction des États Membres quant au soutien et au service des processus intergouvernementaux, notamment aux activités relatives à la recherche d'un consensus, au fonctionnement du Bureau de la Commission du développement durable, au Salon du partenariat de ladite commission, au Centre de formation et à la participation des grands groupes

- | | |
|--|--|
| <p>b) Renforcement de l'accès aux renseignements et aux connaissances sur les mesures concrètes à appliquer pour que l'objectif de développement durable recueille l'adhésion et soit atteint aux niveaux local, national, régional et international</p> | <p>b) i) Accroissement du nombre de contributions des États Membres aux bases de données sur les études de cas, les partenariats, les pratiques de référence et les enseignements tirés de l'expérience</p> <p>ii) Augmentation du nombre de consultations et de téléchargements enregistrés sur le site Web de la Division du développement durable</p> |
| <p>c) Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles des pays en développement ou en transition en matière d'application de plans et de stratégies nationales de développement durable de l'énergie, des ressources en eau et des ressources naturelles, ainsi que de consommation et de production durables</p> | <p>c) i) Accroissement du nombre de pays estimant que les services consultatifs, de coopération technique et de renforcement des capacités dont ils bénéficient les aident à atteindre leurs objectifs de développement durable</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'agents nationaux formés, et donc amélioration des connaissances et des compétences</p> |
-

Stratégie

7.9 Le sous-programme relève de la Division du développement durable. La stratégie d'exécution consistera à :

- a) Promouvoir l'efficacité, la cohérence et la coordination dans la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial du programme de l'ONU en matière de développement durable, notamment Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce programme d'action, en s'attachant plus particulièrement à ce que les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable soient mieux pris en compte, grâce notamment à des stratégies nationales de développement durable;
- b) Dispenser un véritable appui technique, notamment en matière de formulation et d'analyse des politiques, aux organes intergouvernementaux, en particulier à la Commission du développement durable;
- c) Appuyer de manière concertée et cohérente les activités interinstitutionnelles menées à l'échelle du système aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable;
- d) Fournir aux États Membres, notamment les petits États insulaires en développement, qui en font la demande des services techniques et des avis de politique générale pour renforcer leur capacité d'établir, d'appliquer, de suivre et d'évaluer des stratégies nationales de développement durable et des plans d'action pour la consommation et la production durables, ainsi que des mesures et des stratégies de gestion de leurs ressources en eau et en énergie et d'intervention face aux changements climatiques, et leur capacité de mettre en place des systèmes

efficaces d'information, de suivi, d'examen et d'établissement de rapports aux niveaux national et régional;

e) Renforcer la coopération avec les grands groupes et trouver de nouvelles possibilités de les associer plus étroitement aux activités menées par l'ONU dans le domaine du développement durable;

f) Analyser et évaluer en profondeur les progrès accomplis vers l'avènement du développement durable, notamment les enseignements tirés de l'expérience, les pratiques de référence et les nouveaux problèmes, et procéder à une analyse intersectorielle du développement durable portant sur l'économie, l'énergie, les changements climatiques, l'eau et les ressources naturelles;

g) Administrer des sites Web et des bases de données consacrés au développement durable dans une optique de transparence, de convivialité et d'accessibilité croissantes;

h) Communiquer des informations et des comptes rendus sur les partenariats au service du développement durable à la Commission du développement durable.

Sous-programme 5 Statistique

Objectif de l'Organisation : Perfectionner le système statistique mondial afin de produire des statistiques nationales de qualité, facilement accessibles et comparables à l'usage des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement du système statistique mondial, grâce à la participation plus active des pays et à une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs de développement	a) i) Augmentation du nombre de représentants de pays et d'organisations internationales aux sessions de la Commission de statistique, aux ateliers, aux réunions d'experts et aux séminaires ii) Augmentation du nombre d'activités entreprises en collaboration avec des organisations internationales dans les domaines de la rationalisation et de l'harmonisation des indicateurs de développement
b) Utilisation plus efficace et systématique par les gouvernements, les organisations internationales, les établissements de recherche, le secteur privé et le public des données statistiques et des directives techniques produites dans le cadre du sous-programme	b) i) Accroissement du nombre de demandes de données statistiques ayant reçu satisfaction ii) Augmentation du nombre de consultations du site Web de la Division de statistique

c) Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, d'établir, de compiler, d'archiver, d'analyser et de publier régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité à l'usage des décideurs et du public

c) Accroissement du pourcentage de participants ayant exploité les connaissances acquises dans les ateliers de formation

Stratégie

7.10 Le sous-programme relève de la Division de statistique, élément central du système statistique mondial de l'ONU, qui comprend les bureaux de statistique nationaux ainsi que des organisations internationales et des organismes de la société civile œuvrant dans le domaine des statistiques officielles, sous la conduite de la Commission de statistique de l'Organisation. La stratégie d'exécution consistera à :

a) Élargir le rôle normatif du sous-programme dans la définition et la révision des normes statistiques, la collecte et le dépôt des données statistiques par les États Membres et la coordination des activités statistiques menées au niveau international, en particulier dans le domaine des nouvelles questions d'orientation générale;

b) Formuler des principes directeurs qui aideront les pays à créer et exploiter des systèmes statistiques nationaux viables fondés sur des mécanismes de prise de décisions et des principes de développement adaptés, et à utiliser les méthodes de collecte, de traitement et de diffusion des données les plus pointues, de façon à rehausser la qualité et l'accessibilité des données statistiques de portée générale;

c) Élaborer des normes et des modèles, en particulier des concepts, des définitions, des classifications et des méthodes pour la collecte, la compilation, l'archivage, l'analyse et la publication des statistiques et des indicateurs, à l'usage des autorités statistiques nationales;

d) Compiler et rendre publiques les données statistiques mondiales sur les comptes nationaux, le commerce international, l'énergie, l'activité industrielle, les questions démographiques et sociales et l'environnement, en généralisant l'usage des outils informatiques modernes, dont Internet, pour faciliter l'échange de données et améliorer l'accès des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux à des statistiques nationales comparables dans tous ces domaines;

e) Renforcer les systèmes statistiques nationaux, notamment ceux des pays en développement ou en transition, en renseignant les pays en question sur les méthodes existantes, en organisant des formations, en encourageant la participation desdits pays aux initiatives régionales et internationales de partage des données d'expérience, et en assurant une coopération technique sous d'autres formes appropriées, notamment celle de conseils techniques à la demande;

f) Encourager l'utilisation de la cartographie et des systèmes d'information géographique modernes pour la réalisation de levés aux échelles nationale, régionale

et locale, et promouvoir l'harmonisation et la normalisation des appellations géographiques;

g) Coordonner les activités statistiques menées au niveau international, en coopérant étroitement avec d'autres organisations internationales qui s'occupent de statistique de manière à renforcer le système coordonné des travaux statistiques internationaux, notamment en mettant au point des normes et des méthodes, en assurant des services d'appui technique et en diffusant des données et des indicateurs cohérents et de qualité, et en particulier en faisant appel aux nouveaux outils informatiques, dont Internet, pour améliorer la cohérence des activités statistiques de l'ensemble des organismes des Nations Unies.

Sous-programme 6

Population

Objectif de l'Organisation : Offrir à la communauté internationale plus de moyens pour régler les problèmes de population actuels et futurs et prendre en compte les aspects démographiques du développement aux niveaux national et international

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Facilitation concrète de l'examen par les États Membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des textes issus de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale, du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de 2005	a) Amélioration de la qualité de l'appui et du service dont bénéficie la Commission de la population et du développement, grâce notamment à la communication en temps voulu de documents de travail pertinents, fiables sur le plan technique et de portée générale
b) Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux questions de population actuelles et futures, et amélioration de la connaissance et de la compréhension des problèmes au niveau national, notamment en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les migrations, le VIH/sida, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'environnement	b) Multiplication des échanges entre le sous-programme et d'autres acteurs jouant un rôle essentiel dans le traitement des questions de population
c) Amélioration de l'accessibilité et de la ponctualité des informations et données démographiques utiles aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à la société civile et aux universités	c) Accroissement de la demande de publications sur les questions de population ou de données démographiques informatisées

Stratégie

7.11 Le sous-programme relève de la Division de la population. Pour atteindre l'objectif susmentionné, il faudra :

- a) Fournir un appui fonctionnel aux organes des Nations Unies, en particulier à la Commission de la population et du développement, et apprécier l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- b) Faciliter les débats d'experts ou de représentants gouvernementaux sur les questions de population importantes ou nouvelles;
- c) Étudier en profondeur les questions de population et les évolutions démographiques touchant à la fécondité, à la mortalité, aux migrations internationales et internes, au VIH/sida, à l'urbanisation, à la croissance démographique, au vieillissement de la population, aux perspectives démographiques, aux politiques en matière de population et aux aspects démographiques du développement;
- d) Diffuser les informations en matière de population et les conclusions générales des études démographiques, notamment sur le site Web de la Division;
- e) Renforcer la capacité de traiter les questions de population au niveau national en organisant des ateliers ou en distribuant des supports techniques tels que des manuels et des logiciels.

Sous-programme 7

Développement dans le monde : tendances, problèmes et politiques

Objectif de l'Organisation : Amener les organes intergouvernementaux à s'entendre sur les politiques et les mesures économiques requises aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Intensification des débats internationaux, obtenue en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes de développement économique actuels et futurs, en particulier dans la perspective de progresser dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et compte dûment tenu des incidences des grands problèmes multisectoriels sur les activités internationales de développement	a) i) Augmentation du nombre de politiques et de mesures économiques ayant été examinées dans le cadre de l'effort de réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international ii) Relèvement du degré de satisfaction des États Membres quant à l'appui fonctionnel assuré par le sous-programme
b) Approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale, notamment en promouvant et en propageant une vision commune du système des Nations Unies sur les perspectives économiques mondiales et sur leurs implications pour l'avenir des pays en développement	b) i) Renforcement de la participation des organismes des Nations Unies et des États Membres au dialogue sur la situation et les perspectives économiques mondiales ii) Augmentation du nombre de téléchargements enregistrés sur le site Web du sous-programme

c) Renforcement de la capacité des pays en développement d'intégrer des politiques macroéconomiques et sociales à leurs stratégies nationales de développement, notamment grâce à une meilleure compréhension des mécanismes de lutte contre l'insécurité économique, et de parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec la réduction durable de la pauvreté

c) Accroissement du nombre de pays en développement qui ont formulé des propositions et des plans concernant l'intégration de politiques macroéconomiques et sociales à leurs stratégies nationales de développement

Stratégie

7.12 Le sous-programme relève de la Division de l'analyse des politiques de développement. La stratégie d'exécution consistera avant tout à :

a) Analyser les nouvelles questions économiques au titre du programme des Nations Unies en matière de développement et les mesures à prendre pour promouvoir le développement dans les pays en développement, surtout ceux qui ont les plus grandes difficultés à atteindre les objectifs adoptés au niveau international, en insistant pour qu'il soit mieux tenu compte des problèmes et des objectifs socioéconomiques lors de la prise de décisions, le tout en collaboration et en concertation étroites avec d'autres organismes des Nations Unies. Un véritable appui technique viendra étayer les travaux du Comité des politiques de développement;

b) Élargir la diffusion de *La situation économique et sociale dans le monde*, de *Situation et perspectives de l'économie mondiale* et des rapports du Comité des politiques de développement dans les universités, les établissements de recherche et les autres organismes qui s'occupent de développement, ainsi qu'auprès des décideurs des États Membres;

c) Mettre au point une vision commune, au sein du système des Nations Unies, en ce qui concerne la situation macroéconomique mondiale immédiate et les perspectives d'avenir, ainsi que l'évaluation fiable et rapide des avantages que présente la coordination des politiques macroéconomiques internationales, en optimisant les prévisions économiques mondiales et les principes de modélisation et en collaborant avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales;

d) Échanger sur les questions de fond avec les institutions de développement, parmi lesquelles les universités et les établissements de recherche, notamment en aidant d'autres organismes des Nations Unies à renforcer leur capacité d'analyse des incidences des problèmes multisectoriels sur les politiques de développement économique;

e) Aider le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale en leur communiquant des renseignements sur les structures, les résultats et les perspectives économiques des pays, ainsi que sur les questions connexes, dans le cadre de leur examen des situations de conflit et d'après conflit et de leur analyse des orientations adoptées aux niveaux international, régional et national pour faciliter la consolidation et le maintien de la paix;

f) Aider les pays en développement à renforcer leur capacité d'exploiter les outils d'analyse qui leur permettront de définir plus facilement des stratégies

nationales visant à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, surtout en ce qui concerne l'articulation des politiques macroéconomiques et des objectifs de réduction de la pauvreté et la lutte contre la vulnérabilité et l'insécurité économiques;

g) Aider les pays les moins avancés, et ceux qui passent à la catégorie supérieure, à renforcer leur capacité de surmonter les difficultés structurelles auxquelles ils se heurtent en matière de développement et à recenser leurs besoins et les possibilités qui s'offrent à eux s'agissant de mettre la coopération économique internationale au service de leur stratégie de reclassement.

Sous-programme 8

Administration publique et gestion du développement

Objectif de l'Organisation : Favoriser la mise en place d'administrations publiques efficaces, responsables, participatives et transparentes pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences des Nations Unies

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Approfondissement du dialogue sur une meilleure compréhension des questions touchant l'administration publique, la gouvernance participative, le renforcement des capacités, la promotion du professionnalisme et de l'éthique et la gestion des connaissances au service du développement	a) Nombre accru de références, de recommandations et de décisions destinées à faciliter le dialogue intergouvernemental sur les questions transversales relatives à l'administration publique dans les rapports, les déclarations et les résolutions
b) Meilleure connaissance et diffusion améliorée des innovations et des bonnes pratiques en matière d'administration publique, de gouvernance participative et de gestion des connaissances au service du développement	b) Augmentation du nombre de consultations du site du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques et de téléchargements à partir de ce site
c) Capacité accrue des gouvernements de renforcer la gouvernance participative, le professionnalisme et la responsabilisation du secteur public pour obtenir de meilleurs résultats, y compris en utilisant les technologies de l'information et de la communication	c) Nombre de recommandations méthodologiques et techniques préconisées dans le cadre de services consultatifs et de projets de coopération technique qui sont appliquées par les États Membres

Stratégie

7.13 Le sous-programme relève de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. La stratégie repose sur une démarche intégrée associant appui fonctionnel à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Comité d'experts de l'administration publique, travaux d'analyse, développement des capacités, diffusion des meilleures pratiques et données d'expérience, partage d'informations et création de réseaux. Elle vise à :

a) Promouvoir, parmi les États Membres, une meilleure connaissance et l'adoption d'approches communes et de politiques générales innovantes dans des domaines clefs touchant la gestion des affaires publiques, tels que le rétablissement de l'administration publique après un conflit, la gouvernance participative, le renforcement des capacités et la promotion du professionnalisme et de l'éthique dans le secteur public, et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la gestion de l'administration et des ressources;

b) Renforcer les partenariats et la coopération avec d'autres organisations internationales et régionales ainsi qu'avec les organisations professionnelles au sein et en dehors du système des Nations Unies afin d'accroître les synergies entre activités connexes;

c) Prêter une attention particulière aux pays sortant d'un conflit ou d'une crise.

Sous-programme 9

Gestion durable des forêts

Objectif de l'Organisation : Consolider les engagements politiques à long terme en faveur de la gestion, de la protection et du développement durable de tous les types de forêts aux niveaux national, régional et mondial, et promouvoir la réalisation des objectifs internationaux concernant les forêts, en particulier l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Dialogue international constructif sur la gestion durable des forêts, notamment événements relatifs à l'Année internationale des forêts (2011)	a) i) Augmentation du nombre de décisions, de rapports et de résumés du Président sur la gestion plus durable des forêts à tous les niveaux ii) Nombre d'événements relatifs à l'Année internationale des forêts (2011)
b) Progrès dans le suivi et l'évaluation de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et de l'état de la réalisation des objectifs internationaux concernant les forêts, ainsi que dans la présentation de rapports sur la question	b) Augmentation du nombre de rapports établis par les pays et d'autres acteurs sur les progrès accomplis dans l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant toutes les forêts et dans la réalisation des objectifs internationaux concernant les forêts
c) Meilleures coopération, concertation et coordination internationales dans le domaine des forêts, au moyen d'une gestion améliorée et plus efficace des connaissances des pouvoirs publics, des grands groupes et des organisations, des mécanismes et des instances concernés, dont le Partenariat de collaboration sur les forêts	c) Nombre accru de partenariats, d'activités concertées et d'initiatives engagées par les pays, les régions et les organisations pour appuyer le dialogue international sur les politiques forestières

Stratégie

7.14 Le sous-programme relève du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. La stratégie vise à :

- a) Appuyer les efforts visant à appliquer l'instrument juridiquement non contraignant concernant toutes les forêts et à réaliser les objectifs internationaux concernant les forêts;
- b) Faire mieux connaître et promouvoir les dispositions en faveur des forêts figurant dans les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992, ainsi que les objectifs définis par le Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts;
- c) Apporter un appui technique aux instances intergouvernementales, en particulier le Forum des Nations Unies sur les forêts, en vue de l'élaboration progressive des politiques, de la poursuite du dialogue et de la conclusion d'accords;
- d) Soutenir le Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que les autres organisations internationales et régionales, instances, mécanismes et grands groupes compétents afin de renforcer la coopération et la concertation sur les politiques et les programmes forestiers et sur les questions connexes;
- e) Encourager, suivre et évaluer les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial en matière de développement durable des forêts et en rendre compte dans des rapports, entreprendre des travaux de recherche et des analyses sur la question et en publier les données et les résultats, y compris sur le site Web du Forum des Nations Unies sur les forêts;
- f) Aider à renforcer la coopération régionale et internationale, notamment les partenariats Nord-Nord, Sud-Sud et secteur public/secteur privé pour la gestion durable des forêts;
- g) Fournir un appui fonctionnel propre à faciliter la diffusion de connaissances et d'informations techniques et scientifiques, notamment grâce à un site Web plus convivial et facile d'accès;
- h) Aider les pays qui le demandent à formuler et appliquer des stratégies de conservation et de reconstitution des forêts et à accroître les zones forestières sous gestion durable afin de conserver et améliorer leurs ressources forestières et d'en tirer des avantages accrus;
- i) Entretenir un dialogue actif avec toutes les parties prenantes afin d'encourager la célébration de l'Année internationale des forêts, notamment en organisant des manifestations et en s'employant davantage à sensibiliser l'opinion publique et les médias, ainsi qu'en organisant l'événement principal marquant l'Année internationale des forêts à la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Sous-programme 10

Financement du développement

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et appuyer le suivi permanent des accords et des engagements scellés à la Conférence internationale sur le financement du développement tels qu'énoncés dans le Consensus de Monterrey et à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, ainsi que le financement des dispositions relatives au développement figurant dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU dans les domaines économique et social, notamment des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Suivi effectif et multipartite de la mise en œuvre et du suivi du Consensus de Monterrey, de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement et des décisions connexes	a) Augmentation du nombre de contributions à l'évaluation analytique annuelle de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, des textes issus de la Conférence de suivi de Doha et des décisions connexes, de la part de toutes les parties au processus de financement du développement
b) Rôle renforcé et utilisation plus large de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que des organes intergouvernementaux et organes délibérants compétents d'autres acteurs institutionnels, à des fins de suivi et de coordination des conférences	b) Nombre et portée accrus des accords conclus et des engagements pris par les États Membres à la suite des débats intergouvernementaux au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans les organes intergouvernementaux ou organes délibérants d'autres acteurs institutionnels concernés, à des fins de suivi et de coordination des conférences
c) Engagement plus entier des gouvernements, coopération et interaction plus étroites entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus et des engagements pris aux Conférences de Monterrey et de Doha	c) Nombre et impact accrus des consultations, ateliers, séminaires multipartites et des autres réunions sur le financement du développement, notamment par les institutions internationales financières et du commerce et les entités concernées de la société civile et du secteur privé

Stratégie

7.15 Le sous-programme relève du Bureau du financement du développement. La stratégie vise à :

a) Assurer, au Secrétariat de l'ONU, la coordination générale de toutes les activités de suivi de l'application, aux niveaux national, régional et mondial, des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement et de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement et, à ce titre, intensifier la collaboration et l'interaction avec les secrétariats des grandes institutions concernées, les commissions régionales et les banques régionales de développement, la société civile et le secteur des entreprises;

b) Défendre au sein de l'ONU une approche cohérente et intégrée des questions relatives au financement du développement, pour favoriser l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous les auspices de l'ONU dans les domaines économique et social, notamment de la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Document final du Sommet mondial de 2005;

c) Fournir des services techniques de secrétariat – à savoir notamment l'établissement des rapports multipartites et autres documents – aux instances intergouvernementales chargées du suivi des conférences sur le financement du développement et du Sommet mondial, en particulier en ce qui concerne la cohérence et la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement;

d) Organiser, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, des universitaires et des acteurs de la société civile, des consultations, ateliers, tables rondes multipartites et autres activités visant à mieux permettre aux États Membres d'honorer leurs engagements, tels qu'ils figurent dans le Consensus de Monterrey et les textes connexes.

Textes portant autorisation

Résolutions de l'Assemblée générale

47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (sous-programmes 4, 5, 6 et 7)
47/191	Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (sous-programmes 4, 5 et 6)
50/227	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (sous-programmes 1 et 7)
51/176	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (sous-programmes 5 et 6)
51/240	Agenda pour le développement (tous les sous-programmes)
55/2	Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes)
55/279	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (tous les sous-programmes)
57/253	Sommet mondial pour le développement durable (tous les sous-programmes)

- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (tous les sous-programmes)
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement (sous-programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 8)
- 58/225 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (sous-programmes 1 et 7)
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement (tous les sous-programmes)
- 59/243 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (sous-programmes 7 et 8)
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005 (tous les sous-programmes)
- 60/265 Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international (tous les sous-programmes)
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (sous-programmes 3, 5 et 6)
- 62/137 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (tous les sous-programmes)
- 62/189 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (tous les sous-programmes)
- 62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (sous-programmes 1, 2, 3 et 8)

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 1998/7 Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence mondiale sur la population et le développement (sous-programmes 5 et 6)

- 2005/31 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous (tous les sous-programmes)
- 2007/29 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16 (tous les sous-programmes)

Déclarations ministérielles faites dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social

- 2002 Contribution de la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, au processus de développement (tous les sous-programmes)
- 2003 Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable (tous les sous-programmes)
- 2004 Mobilisation des ressources et promotion d'un environnement propice à l'éradication de la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)

Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

Résolutions de l'Assemblée générale

- 45/264 Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 48/162 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 48/209 Activités opérationnelles de développement : bureaux extérieurs du système des Nations Unies pour le développement
- 52/12 B Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes
- 57/295 Technologies de l'information et des communications au service du développement
- 58/126 Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|--|
| 60/124 | Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies |
| 60/180 | La Commission de consolidation de la paix |
| 60/252 | Sommet mondial sur la société de l'information |
| 61/16 | Renforcement du Conseil économique et social |

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- | | |
|----------|---|
| 1986/72 | Protection contre les produits nocifs pour la santé et l'environnement |
| 1996/31 | Relation aux fins de consultation entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales |
| 1999/5 | Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités |
| 1999/6 | Suite donnée à la résolution 53/192 de l'Assemblée générale |
| 1999/51 | Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods |
| 2000/19 | Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| 2001/27 | Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale : amélioration des méthodes de travail des commissions techniques du Conseil économique et social |
| 2001/210 | Création du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications |
| 2002/225 | Création d'un fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG |
| 2005/221 | Thème et programme de travail pluriannuel pour le débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2006 du Conseil économique et social |
| 2006/14 | Progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| 2007/13 | Groupe consultatif ad hoc sur Haïti |
| 2007/15 | Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau |

Conclusions concertées du Conseil économique et social

- | | |
|--------|--|
| 1995/1 | Coordination du suivi par les organismes du système des Nations Unies et application des résultats des grandes conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes |
|--------|--|

- | | |
|--------|--|
| 1997/1 | Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissements et commerce |
| 2000/2 | Évaluation des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies, dans le cadre de conférences d'examen, en ce qui concerne la promotion de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes |
| 2001/1 | Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, s'agissant en particulier de l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout dans le domaine de l'information et de la communication, et de leur transfert, notamment grâce à des partenariats institués avec les intéressés, y compris le secteur privé |
| 2002/1 | Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes) |

Déclarations ministérielles faites dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social

- | | |
|------|---|
| 1998 | Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le Cycle d'Uruguay, incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation |
| 1999 | Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : l'autonomisation et la promotion de la femme |
| 2000 | Développement et coopération internationale au XXI ^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances |
| 2001 | Le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir à un développement durable |

Sous-programme 2
Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|--|
| 34/180 | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes |
|--------|--|

54/4	Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
54/134	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
59/164	Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies
59/167	Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI ^e siècle »
61/144	Traite des femmes et des filles
62/132	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
62/133	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
62/136	Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
62/137	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
62/206	Participation des femmes au développement

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

76 (V)	Communications relatives à la condition de la femme
304 (XI)	Rapport de la Commission de la condition de la femme (quatrième session)
1992/19	Communications relatives à la condition de la femme
1996/6	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
1998/26	Promotion de la femme : mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et rôle des activités opérationnelles dans la promotion, en particulier, du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources pour accroître la participation des femmes au développement
1999/257	Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de continuer de mener à bien son mandat
2005/43	Situation des Palestiniennes et aide à leur apporter
2005/232	Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
2006/9	Futures organisations des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme

2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Conclusions concertées du Conseil économique et social

1997/2 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000) Les femmes, la paix et la sécurité

Sous-programme 3
Politiques sociales et développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

S-24/2 Nouvelles initiatives de développement social

47/90 Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales

47/196 Institution d'une Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

50/81 Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

50/107 Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

50/144 Pour la pleine intégration des handicapés dans la société : application des règles pour l'égalisation des chances des handicapés et application de la Stratégie à long terme pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà

50/161 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

57/165 Promotion de l'emploi des jeunes

59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones

60/209 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté

61/295 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

62/126 Politiques et programmes mobilisant les jeunes : les jeunes dans l'économie mondiale – promotion de la participation des jeunes au développement économique et social

- 62/127 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 62/128 Rôle des coopératives dans le développement social
- 62/129 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 62/130 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/170 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant

Résolutions du Conseil économique et social

- 1996/7 Suivi du Sommet mondial pour le développement social et rôle futur de la Commission du développement social
- 2000/22 Création d'une instance permanente sur les questions autochtones
- 2001/7 Propositions concernant un programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social pour la période 2002 à 2006
- 2001/42 Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté
- 2005/9 Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur et avec eux, en vue de l'égalisation de leurs chances et de la protection de leurs droits fondamentaux
- 2005/11 Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social

Conclusions concertées du Conseil économique et social

- 1996/1 Coordination des activités menées par le système des Nations Unies pour éliminer la pauvreté

**Sous-programme 4
Développement durable***Résolutions de l'Assemblée générale*

- S-19/2 Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21
- S-22/2 Déclaration et progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière
- 57/262 Poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

- 58/217 Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 59/229 Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 62/189 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 62/191 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 62/197 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Résolutions du Conseil économique et social

- 2003/61 Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable

Sous-programme 5
Statistique

Résolutions de l'Assemblée générale

- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (par. 31 et 50)

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 1564 (L) Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil
- 1566 (L) Coordination des travaux dans le domaine de la statistique
- 1989/3 Classifications économiques internationales
- 1993/5 Système de comptabilité nationale de 1993
- 1995/61 Nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États
- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU

- | | |
|----------|---|
| 2003/294 | Recommandations formulées par la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques |
| 2004/304 | Recommandations formulées par la seizième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique |
| 2005/13 | Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 |
| 2005/231 | Recommandations figurant dans les extraits du rapport de la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques |
| 2006/6 | Renforcement des capacités statistiques |

Sous-programme 6

Population

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|--------|---|
| 49/128 | Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement |
| S-21/2 | Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement |
| 57/299 | Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida |
| 61/208 | Migrations internationales et développement |

Résolutions du Conseil économique et social

- | | |
|---------|---|
| 1994/2 | Programme de travail dans le domaine de la population |
| 1995/55 | Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement |
| 1997/2 | Migrations internationales et développement |
| 1997/42 | Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement |
| 1999/10 | Accroissement, structure et répartition de la population |

Résolutions de la Commission de la population et du développement

- | | |
|--------|---|
| 1997/2 | Présentation de rapports à la Commission de la population et du développement |
| 1997/3 | Programme de travail dans le domaine de la population |
| 1998/1 | Santé et mortalité |
| 2000/1 | Population, parité et développement |

2001/1	Population, environnement et développement
2003/1	Population, éducation et développement
2004/1	Programme de travail dans le domaine de la population
2004/2	Suite donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
2005/1	Population, développement et VIH/sida, et leur rapport avec la pauvreté
2005/2	Contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sous tous ses aspects, à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire
2006/1	Méthodes de travail de la Commission de la population et du développement
2006/2	Migrations internationales et développement
2007/1	Changement de la structure par âge et ses conséquences sur le développement

Sous-programme 7

Développement dans le monde : tendances, problèmes et politiques

Résolutions de l'Assemblée générale

59/209	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
61/210	Intégration des économies en transition à l'économie mondiale
62/183	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement

Résolutions du Conseil économique et social

1990/52	Rôle de l'ONU en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales
2007/34	Rapport du Comité des politiques de développement sur sa neuvième session

Sous-programme 8

Administration publique et gestion du développement

Résolutions de l'Assemblée générale

50/225	Administration publique et développement
--------	--

- 52/87 Coopération internationale contre la corruption passive et active dans les transactions commerciales internationales
- 55/61 Un instrument juridique international efficace contre la corruption
- 58/13 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- 60/34 Administration publique et développement
- 62/207 Mise en valeur des ressources humaines

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2000/231 Recommandations formulées par le Groupe d'experts chargé d'examiner le programme d'administration et de finances publiques à sa quinzième réunion
- 2001/45 Restructuration et revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies
- 2005/3 Administration publique et développement
- 2007/38 Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa sixième session et dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa septième session

Sous-programme 9
Gestion durable des forêts

Résolutions de l'Assemblée générale

- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
- 61/193 Année internationale des forêts (2011)
- 62/98 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

Résolutions du Conseil économique et social

- 2000/35 Rapport sur les travaux de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts
- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
- 2007/40 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

Sous-programme 10
Financement du développement*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/210 B Conférence internationale sur le financement du développement
- 57/273 Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 62/185 Système financier international et développement
- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement
- 62/187 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

Résolutions du Conseil économique et social

- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
- 2007/39 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
-